

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 58 CONCERNANT VERALLIA**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



**VERALLIA**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 JUIN 2020**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 6 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

**Analyse**

Les actions gratuites octroyées au dirigeant mandataire social ne comportent pas l'exigence de satisfaire à des conditions de performance d'une durée d'au moins 3 ans comme le recommande l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).*

- RESOLUTION 7 : Politique de rémunération

## Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général proposée au vote intègre la possibilité d'attribution d'actions gratuites d'une durée inférieure à 3 ans, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

## Référence

**Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).*

- RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 20% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

- RESOLUTION 22 : Attribution d'actions gratuites

## Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 3 % du capital.

La durée d'appréciation des critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites étant limitée à 2 ans, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

## Référence

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).*

## GOUVERNANCE

### **1. Composition du conseil de VERALLIA**

Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
									DG	Ad	Audit	Nom	Rem
Michel Giannuzzi	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	55	FR	3	2023	1	0			
José Arozamena		Libre d'intérêts	100%	M	59	US	4	2023	0	2	M	M	M
Sylvain Artigau	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	-	M	48	FR	Nouveau	2023	0	1			
Bpifrance Participations repr. par Sébastien Moynot	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	48	FR	1	2023	1	3			
Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (BWSA) repr. par Joao Salles	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	39	BR	1	2023	0	3		M	M
Dieter Müller	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	-	M	62	DE	Nouveau	2023	0	1			
Claudia Scarico	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	67%	F	32	IT	2	2023	0	1	M		
Robert V. Seminara	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	67%	M	48	US	5	2023	0	1			
Pierre Vareille	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	62	FR	4	2023	0	3		M	M
Marie-José Donsion		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	1	2023	1	1	P		
Virginie Hélias		Libre d'intérêts	67%	F	54	FR	1	2023	1	1			
Cécile Tandeau de Marsac		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	1	2023	0	2		P	P
Guilherme Bottura	<b>Censeur</b>												
Fabrice Nottin	<b>Censeur</b>												

## 2. Spécificités

- Les statuts de VERALLIA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.
- Forme juridique de SE.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection. Le comité unique ne comporte pas une majorité de membres libres d'intérêts.
- Deux censeurs siègent au conseil, mais ne perçoivent pas de rémunération.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET